



IOM International Organization for Migration
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIM Organización Internacional para las Migraciones

MC/2347

**Original : anglais
12 juillet 2012**

COUNCIL

CONSEIL

CONSEJO

CENT UNIEME SESSION

**RAPPORT SUR LA CENT NEUVIEME SESSION
DU COMITE EXECUTIF**

Genève
3 juillet 2012

TABLE DES MATIERES

	Page
OUVERTURE DE LA SESSION	1
POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS	1
ELECTION DU BUREAU	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
EXPOSE DU DIRECTEUR GENERAL	1
RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2011	4
RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2011	4
REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2012	5
BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2013	5
RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES ...	6
a) Groupe de travail sur la réforme budgétaire	6
b) Autres points soulevés dans le Rapport du Comité permanent des programmes et des finances	7
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES POUR LA PERIODE 2013-2015	9
DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION	10
CLOTURE DE LA SESSION	10

RAPPORT SUR LA CENT NEUVIEME SESSION DU COMITE EXECUTIF

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le Comité exécutif s'est réuni pour sa cent neuvième session au Palais des Nations, à Genève, le mardi 3 juillet 2012. Il a tenu une seule séance, qui a été ouverte par la Présidente sortante, Mme Ellen S. Nee-Whang (Ghana).
2. Les représentants des membres ci-après du Comité exécutif ont participé à cette session : Algérie, Allemagne, Angola, Belgique, Congo, Costa Rica, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Italie, Japon, Kenya, Mali, Maroc, Mexique, Namibie, Népal, Panama, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Zambie et Zimbabwe* .
3. En outre, les Etats Membres ci-après étaient représentés par des observateurs : Afghanistan, Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Croatie, Egypte, Espagne, Estonie, Ethiopie, Finlande, Gabon, Géorgie, Haïti, Saint-Siège, Inde, Irlande, Israël, Jordanie, Madagascar, Maurice, Nouvelle-Zélande, Niger, Norvège, Ouganda, Pakistan, Portugal, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Tchad, Timor-Leste, Togo, Ukraine et Yémen* .

POUVOIRS DES REPRESENTANTS ET OBSERVATEURS

4. Le Comité exécutif a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants et des observateurs des Etats Membres et les avait jugés en bonne et due forme.

ELECTION DU BUREAU

5. Mme Ebru Ekeman (Turquie) et M. Enrico T. Fos (Philippines) ont été élus respectivement Présidente et Vice-Président par acclamation.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

6. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document MC/EX/716.

EXPOSE DU DIRECTEUR GENERAL

7. A l'aide d'une présentation PowerPoint, le Directeur général a tracé les grandes lignes de l'action menée par l'Organisation en 2011 (disponible à l'adresse www.iom.int). L'OIM avait célébré son 60^e anniversaire tout au long de l'année, et plus particulièrement lors de la centième session du Conseil en décembre. Ce Conseil spécial anniversaire avait pour objectif d'améliorer la visibilité de l'OIM, de faire le point sur les progrès et les tendances sur la scène

* Voir la liste finale des participants (MC/EX/724).

migratoire, et de stimuler les efforts de collaboration. Il s'agissait d'un événement historique en raison de l'adhésion de 14 nouveaux Etats Membres. La composition des Membres de l'OIM subissait une mutation, le nombre des pays donateurs étant en recul par rapport aux économies en développement, tandis que l'Afrique regroupait désormais à elle seule un tiers des Etats Membres de l'Organisation.

8. Le Conseil avait accordé une large place aux discussions consacrées au problème persistant des sentiments hostiles aux migrants qui se transformaient en sentiments xénophobes, comme en témoignaient les campagnes politiques, la fermeture des frontières, le durcissement des régimes de visa, les observations malvenues circulant dans la population, les préjugés et le refus de reconnaître la contribution des migrants à la société.

9. Plusieurs crises migratoires avaient éclaté simultanément en 2011, notamment en Libye, en Côte d'Ivoire, au Soudan, au Soudan du Sud et en Somalie. Le Directeur général a remercié les gouvernements, notamment pour leurs contributions à la gestion de la crise libyenne, dont les enseignements seraient mis à profit lors de la crise humanitaire suivante. Il a également remercié les Etats Membres d'avoir accepté de créer le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires doté de 30 millions de dollars E.-U., auquel 3 millions de dollars E.-U. avaient été affectés jusque là.

10. Des efforts considérables avaient été investis dans la préparation du deuxième Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations et le développement qui se tiendrait en septembre 2013. L'OIM avait été invitée à coprésider un groupe de travail du Conseil des chefs de secrétariat avec le Fonds des Nations Unies pour la population afin de préparer l'ordre du jour.

11. Concernant le Programme et Budget, le Directeur général a souligné que l'OIM n'avait pas, depuis quelque temps, demandé à augmenter la partie administrative du budget, et qu'elle n'envisageait pas de le faire pour le Programme et Budget pour 2013. Dans un contexte de crise financière mondiale, une augmentation des contributions pour l'année à venir ne pouvait plausiblement pas être demandée. Cette situation ne permettait toutefois pas de combler tous les besoins, et obligeait à prendre des risques susceptibles de nuire à l'obligation redditionnelle et, ce faisant, de déboucher sur des résultats indésirables en matière d'évaluation et de vérification des comptes. Il tiendrait les Membres informés de la situation.

12. Concernant le personnel, la sécurité restait un problème, des membres du personnel continuant d'être blessés et tués dans l'exercice de leurs fonctions. Les réformes de ressources humaines étaient bien avancées : le Statut du personnel unifié avait pris effet en mars 2011, 95 % des effectifs avaient participé à la première phase du Système d'évaluation du personnel, et l'éventail des possibilités de formation avait été quelque peu élargi. Il convenait de souligner qu'il avait été invité à coordonner l'action menée par les organismes des Nations Unies pour lutter contre l'exploitation et les violences sexuelles au sein des Nations Unies. Parmi les mesures prises jusque là, il avait cité la mise en place, dans chaque institution, d'un coordonnateur de rang élevé ainsi que l'élaboration d'un plan d'action visant à lutter contre ce fléau.

13. Le Comité consultatif pour les questions d'audit s'était réuni à trois reprises en 2011. Un certain nombre de vérifications des comptes, d'appréciations et d'évaluations avaient été effectuées par ailleurs. Le Directeur général a réaffirmé son engagement à garantir un haut

niveau de transparence, en diffusant des informations tant sur les résultats positifs que sur les difficultés.

14. Donnant un aperçu des faits saillants de l'année 2011 sur la scène des opérations, il a signalé que le Département de la coopération internationale et des partenariats avait bénéficié d'un solide soutien pour les processus consultatifs régionaux du monde entier, pour les consultations annuelles à Genève avec les ONG, et pour le Groupe mondial sur la migration. Sous la présidence suisse, le Forum mondial sur la migration et le développement avait lui aussi reçu une large adhésion. Le Département avait continué à produire la publication phare de l'OIM, le Rapport *Etat de la migration dans le monde*, ainsi que des profils migratoires. Quelque 800 personnes originaires de 60 pays avaient été initiées au droit de la migration, et un certain nombre d'accords de coopération et de statut avaient été signés.

15. Par le truchement du Département de la gestion des migrations, l'Organisation avait continué d'étendre son action dans le domaine de la santé dans le contexte migratoire, de la recherche et de l'aide, ainsi que de l'appui en matière d'immigration et de visas. Des progrès avaient continué à être enregistrés en ce qui concernait les programmes d'aide au retour volontaire et à la réintégration, qui visaient à aider les migrants à retourner au pays dans la dignité et à leur fournir une aide financière. Les efforts de lutte contre la traite se poursuivaient, et la base de données sur la traite des personnes, unique en son genre, continuait à être alimentée. Diverses activités étaient menées dans le domaine de la migration de main-d'œuvre et du développement humain, consistant notamment à affecter des spécialistes thématiques aux bureaux régionaux de l'OIM, à intensifier la formation en matière de migration de travail dans un certain nombre de pays revêtant une importance particulière, à assurer une formation avant le départ dans 56 pays, et à mettre en œuvre des programmes d'orientation précédant le départ pour certains pays d'immigration traditionnels, afin de faciliter l'arrivée et l'intégration.

16. A cet égard, le Fonds de l'OIM pour le développement avait alloué en 2011 plus de 6 millions de dollars E.-U. à des projets bénéficiant à 60 Etats Membres. A ce jour, sa dotation s'élevait à 8,3 millions de dollars E.-U., étant entendu que l'objectif était d'atteindre 10 millions de dollars E.-U. d'ici la cent unième session du Conseil, en novembre 2012. Les Etats Membres étaient encouragés à verser des contributions volontaires au Fonds, qui était la seule source de financement à la disposition de l'OIM pour soutenir des projets dans les pays en développement.

17. Le Département des opérations et des situations d'urgence avait été particulièrement actif en 2011, surtout en Libye et en Afrique du Nord, au Soudan, au Soudan du Sud et dans la Corne de l'Afrique. Un problème particulier était apparu au Mali, où des travailleurs rapatriés s'étaient retrouvés dans la même situation de chômage qui les avait initialement conduits à émigrer en Libye, tandis que la situation en Somalie avait amené l'OIM à ouvrir un bureau de pays à Mogadiscio en février 2012 et à réduire la mission chargée de la Somalie à Nairobi. La restitution des biens à leurs propriétaires et le versement de réparations aux victimes de combats était un domaine peu connu dans lequel l'OIM avait développé ses activités en 2011. A cet égard, elle avait déjà noué des partenariats de collaboration avec divers pays et organisations et espérait qu'ils se développeraient.

18. Le Directeur général a ensuite abordé les défis auxquels l'Organisation était confrontée en 2012, notamment en ce qui concernait les arriérés de paiement, les amendements et les adhésions. De nombreux pays demeuraient débiteurs de leurs

contributions assignées, et il y avait lieu d'espérer que les montants restant dus seraient versés avant la prochaine session du Conseil. Des progrès avaient été enregistrés en ce qui concernait la ratification des amendements à la Constitution, mais onze autres ratifications étaient encore nécessaires. Les Etats Membres étaient invités à s'adresser à lui et/ou au Conseiller juridique pour des précisions sur ce processus et un appui en la matière. Pour ce qui était des adhésions, bien qu'aucune demande n'ait été reçue à ce jour, il n'était pas exclu que d'autres pays rejoignent l'OIM avant la tenue du Conseil, en novembre 2012. Il était important que le cercle des Membres s'élargisse pour que l'OIM reste l'organisation internationale chef de file dans le domaine des migrations, et pour permettre au plus grand nombre de pays de participer à un dialogue organisé sur des migrations gérées de manière ordonnée, responsable et humaine, ce qui n'était possible que s'ils étaient Membres de l'Organisation.

19. En conclusion, il a rappelé au Comité les trois objectifs stratégiques fixés aux retraites de l'OIM en 2010 et en 2011 – faire en sorte que l'OIM reste l'agence chef de file dans le domaine des migrations sur la scène internationale, renforcer la capacité à œuvrer au service des migrants et des Etats Membres, et sensibiliser davantage les pouvoirs publics et l'opinion à la contribution des migrants à la société et à l'économie.

RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL SUR LES TRAVAUX DE L'ORGANISATION POUR L'ANNEE 2011

20. La Présidente a appelé l'attention sur le document intitulé Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2011 (MC/2346) et sur le projet de résolution correspondant (MC/EX/L/185).

21. Le Comité exécutif a pris note du document MC/2346 et a adopté la résolution n° 131 du 3 juillet 2012 relative au Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2011.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2011

22. Le Comité exécutif était saisi du Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 (MC/2345), de la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa dixième session (MC/EX/719), du Rapport du Vérificateur externe des comptes sur les opérations financières de l'OIM pour l'exercice financier 2011 (CRP/37), ainsi que du projet de résolution sur le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 (MC/EX/L/186).

23. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a dit qu'à la dixième session du Comité permanent, l'Administration avait indiqué que les dépenses engagées au titre de la partie administrative du budget s'étaient élevées à 44,3 millions de dollars E.-U. en 2011, et que l'excédent en fin d'exercice de 91 676 francs suisses avait été reporté conformément à la résolution du Conseil n° 1077 du 4 décembre 2002. Les dépenses au titre du budget des opérations s'étaient élevées à 1,265 milliard de dollars E.-U..

24. Un représentant du Contrôleur et vérificateur général de l'Inde, qui était le Vérificateur externe des comptes, a déclaré que, selon l'opinion du Vérificateur externe des comptes, les

états financiers donnaient une image exacte et fidèle des recettes et des dépenses de l'Organisation, ainsi que de sa situation financière.

25. Le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif approuve le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2011 (MC/2345).

26. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 132 du 3 juillet 2012 sur le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2011.

REVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2012

27. Le Comité exécutif était saisi de la Révision du Programme et Budget pour 2012 (MC/EX/717), du Programme et Budget pour 2012 (MC/2317), de la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa dixième session (MC/EX/719), ainsi que du projet de résolution sur la Révision du Programme et Budget pour 2012 (MC/EX/L/187).

28. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait informé les Etats Membres que la partie administrative du budget avait été portée à 39 769 500 francs suisses, conformément aux résolutions du Conseil n° 1230 du 5 décembre 2011 (Adjonction des contributions des nouveaux Etats Membres à la partie administrative du budget), et n° 1077 du 4 décembre 2002 (Solution systématique à l'utilisation des excédents dégagés par la partie administrative du budget). Cet accroissement servirait à développer le système de gestion des connaissances et à couvrir les coûts liés à la production et à la traduction du Manuel des projets de l'OIM, à la formation du personnel amené à l'utiliser, et à élaborer une version en ligne.

29. Le budget des opérations était passé de 615,4 millions de dollars E.-U. à 993,6 millions de dollars E.-U., et devrait normalement encore augmenter.

30. Le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif approuve la Révision du Programme et Budget pour 2012 (MC/EX/717).

31. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 133 du 3 juillet 2012 sur la Révision du Programme et Budget pour 2012.

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR 2013

32. Le Comité exécutif était saisi du document intitulé Proposition d'ajustement du barème des quotes-parts de l'OIM pour 2013 (MC/EX/718) et de la partie correspondante du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa dixième session (MC/EX/719).

33. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le Comité permanent avait été informé que le barème des quotes-parts pour 2013 tenait compte de l'admission de 13 nouveaux Etats Membres en 2011, et qu'il ne tenait pas compte de l'admission du Soudan du Sud, dont la quote-part n'avait pas encore été fixée par les Nations Unies. Celle-ci serait fixée rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2012 dès qu'elle serait connue.

34. Le Comité permanent avait recommandé que le Comité exécutif adopte le barème des quotes-parts pour la partie administrative du budget pour 2013, comme indiqué dans la colonne 3 de l'annexe du document MC/EX/718, et que les organes directeurs examinent la question du barème des quotes-parts pour 2014 au printemps de 2013.

35. Le Comité exécutif a approuvé le barème des quotes-parts de l'OIM pour 2013 comme indiqué plus haut, et a invité les organes directeurs à examiner le barème des quotes-parts pour 2014 au printemps de 2013.

RAPPORT DU COMITE PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

36. Le Comité exécutif a poursuivi l'examen du Rapport du Comité permanent des programmes et des finances sur sa dixième session (MC/EX/719).

a) Groupe de travail sur la réforme budgétaire

37. Le Comité exécutif était saisi des documents intitulés Proposition de révision et de regroupement des résolutions et mécanismes qui orientent le processus budgétaire (MC/EX/720) et Examen du mécanisme de projection et de réserve de revenus discrétionnaires (MC/EX/721). Il était également saisi du projet de résolution relative aux processus et mécanismes budgétaires (MC/EX/L/188).

38. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le Président du Groupe de travail sur la réforme budgétaire avait informé le Comité permanent, à sa dixième session, des progrès substantiels enregistrés par le Groupe de travail depuis la neuvième session, en novembre 2011.

i) Proposition de révision et de regroupement des résolutions et mécanismes qui orientent le processus budgétaire

39. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le Comité permanent avait examiné le document intitulé Proposition de révision et de regroupement des résolutions et mécanismes qui orientent le processus budgétaire (SCPF/83), qui contenait un projet de résolution regroupant les résolutions et mécanismes existants qui régissent le processus budgétaire, afin d'harmoniser la pratique de l'OIM avec celle suivie par les Nations Unies et d'autres organisations. Dans ce document, en outre, les revenus discrétionnaires et le Fonds 1035 étaient désignés par leur nouvelle appellation, à savoir, respectivement, revenus de soutien opérationnel et Fonds de l'OIM pour le développement. Le Comité permanent avait approuvé le document SCPF/83 et recommandé qu'il soit soumis au Comité exécutif à sa session suivante pour examen et adoption du projet de résolution, étant entendu qu'en cas d'adoption, celle-ci servirait de base à l'élaboration du Programme et Budget pour 2013.

40. Le Comité exécutif a adopté la résolution n° 134 du 3 juillet 2012 sur les processus et mécanismes budgétaires. Cette décision serait soumise pour approbation à la cent unième session du Conseil de l'OIM en novembre 2012. Cette résolution servirait de base à l'élaboration du Programme et Budget pour 2013.

ii) Examen du mécanisme de projection et de réserve de revenus discrétionnaires

41. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que le Comité permanent avait souscrit aux propositions du Groupe de travail, énoncées dans le document SCPF/84, visant à : utiliser la formule de la moyenne triennale du mécanisme comme référence/point de départ pour établir le budget annuel des revenus discrétionnaires, ajustable dans la limite d'une fourchette de 10 % ; ramener le montant de la réserve de 10 millions de dollars E.-U. à 5 millions de dollars E.-U. ; et rebaptiser les revenus discrétionnaires revenus de soutien opérationnel. Il avait recommandé que ces modifications soient soumises au Comité exécutif pour examen et approbation.

42. Le Comité exécutif a approuvé les modifications apportées au mécanisme, énoncées dans le document MC/EX/721. Cette décision serait soumise pour approbation à la cent unième session du Conseil de l'OIM, en novembre 2012.

b) Autres points soulevés dans le Rapport du Comité permanent des programmes et des finances

i) Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

43. Le Rapporteur du Comité permanent a rendu compte des deux thèmes examinés au titre de ce point de l'ordre du jour à la dixième session du Comité permanent.

Conséquences migratoires des crises complexes : Réponses institutionnelles et opérationnelles

44. L'Administration avait présenté le document intitulé Conséquences migratoires des crises complexes : Réponses institutionnelles et opérationnelles (SCPF/80 et SCPF/80/Rev.1), dont l'élaboration avait bénéficié des orientations et du soutien des Etats Membres. Une stratégie d'intervention en cas de crises axée sur la migration pouvait compléter et consolider les systèmes déjà en place pour offrir aide et protection aux populations touchées. Il fallait néanmoins que l'Organisation dispose de ressources financières suffisantes pour pouvoir intervenir dans des crises complexes. Certaines délégations, se déclarant préoccupées par la mention, dans le document, de droits et obligations des Etats, avaient demandé à ce que le paragraphe pertinent soit modifié. L'Administration avait accepté d'introduire ces changements dans les documents futurs sur le cadre de gestion des crises migratoires.

La protection sociale des migrants

45. L'Administration avait présenté le document intitulé La protection sociale des migrants (SCPF/78), qui reposait sur la définition de la protection sociale donnée par le Programme des Nations Unies pour le développement et soulignait la nécessité d'offrir aux migrants une protection sociale d'un bout à l'autre du cycle migratoire. L'OIM avait pour but d'élaborer et de mettre en œuvre, en coopération avec les Etats Membres et d'autres partenaires, des mesures qui permettent de réduire les risques sociaux et financiers liés à la migration et d'aider les migrants à réaliser leur potentiel économique grâce à un meilleur état de santé, à une vigilance accrue et à une moindre exposition aux risques d'exploitation et de traitement inéquitable.

46. Plusieurs Etats Membres avaient jugé important que les pays offrent une protection sociale aux migrants afin de renforcer les avantages de la migration, et avaient souligné la nécessité d'une coopération internationale pour atteindre cet objectif.

47. Le Comité permanent avait pris note des exposés de l'Administration et des observations des Etats Membres.

48. Le Comité exécutif a pris note des délibérations du Comité permanent.

ii) Contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget

49. Outre le document MC/EX/719, le Comité exécutif était saisi du Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCPF/77).

50. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait fait état d'une augmentation des contributions assignées restant dues depuis 2010. Le nombre d'Etats Membres tombant sous le coup de l'article 4 de la Constitution restait élevé. Des participants s'étaient félicités des efforts déployés par certains Etats Membres pour régler leurs arriérés, et avaient vivement incité les autres à suivre leur exemple. Le Directeur général avait dit que l'Administration continuerait à œuvrer étroitement avec les Etats Membres en retard de paiement, directement et par l'intermédiaire des missions permanentes à Genève, afin de les aider à apurer leurs arriérés.

51. Le Comité permanent avait pris note de la situation avec grande préoccupation, et avait incité tous les Etats Membres en retard de paiement, et plus particulièrement ceux qui étaient débiteurs de leurs contributions depuis deux années consécutives ou plus, à tout mettre en œuvre pour régler leurs contributions dans les meilleurs délais, ou à conclure un plan de remboursement avec l'Administration auquel ils se conformeraient pleinement.

52. L'Administration a ajouté que la Grèce avait, le 20 juin 2012, versé 294 937 francs suisses, si bien qu'elle ne tombait plus sous le coup de l'article 4 de la Constitution de l'OIM.

53. Le Comité exécutif a pris note du Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget (SCPF/77) et a souscrit aux conclusions du Comité permanent.

iii) Fonds de l'OIM pour le développement

54. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait informé les Membres des fonds alloués par le Fonds de l'OIM pour le développement en 2011, des ressources dont il disposait pour 2012, et des efforts déployés pour élargir la base des donateurs. Le Directeur général avait encouragé tous les Etats Membres à abonder le Fonds, qui était la seule source de financement de l'Organisation qui n'était pas liée à des projets précis.

55. Le Comité permanent avait pris note des documents intitulés Fonds de l'OIM pour le développement (Rapport final pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011) (SCPF/75), et Fonds de l'OIM pour le développement (Rapport d'activité pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2012) (SCPF/76).

56. Le Comité exécutif a pris note des informations communiquées.

iv) La gestion des connaissances à l'OIM

57. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que l'Administration avait présenté le document intitulé La gestion des connaissances dans le cadre de la stratégie globale de l'OIM (SCPF/79), qui donnait un aperçu de l'approche pyramidale suivie par l'OIM pour recueillir et organiser systématiquement les données, résumer et analyser les informations obtenues pour produire des connaissances, et synthétiser celles-ci aux fins de prise de décisions. Elle avait, en outre, informé les Etats Membres des progrès enregistrés en vue de renforcer la capacité de l'OIM à recueillir et à diffuser les connaissances institutionnelles, ainsi que des mesures suivantes à prendre. Les Etats Membres avaient félicité l'Administration pour ses travaux à cet égard.

58. Le Comité permanent avait pris note du document SCPF/79.

59. Le Comité exécutif a pris note des délibérations du Comité permanent.

v) Informations sur la mise en œuvre de la réforme structurelle dans les bureaux extérieurs

60. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que la Directrice générale adjointe avait informé le Comité permanent des activités de formation menées dans le contexte de la réforme structurelle, qui s'inscrivaient dans le cadre du processus de transfert des fonctions d'examen et d'approbation des projets aux bureaux régionaux. Une formation était également dispensée directement à de grands bureaux de pays, et des sessions d'élaboration et de mise en œuvre des projets avaient été organisées à l'intention de certains donateurs. Les étapes suivantes du processus de réforme structurelle consisteraient à élaborer une plate-forme d'apprentissage électronique à l'intention des concepteurs et des administrateurs de projet, et à collecter des fonds pour l'élaboration du système de gestion de l'information sur les projets.

61. Le Comité permanent avait pris note des informations communiquées.

62. Le Comité exécutif a pris note des informations.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU VERIFICATEUR EXTERNE DES COMPTES POUR LA PERIODE 2013-2015

63. La Présidente a rappelé au Comité exécutif que le mandat du Vérificateur externe des comptes s'achevait à la fin de l'année, et l'a invité à examiner le document intitulé Renouvellement du mandat du Vérificateur externe des comptes pour la période de trois ans allant de 2013 à 2015 (MC/EX/722).

64. Le Comité exécutif a recommandé au Conseil de l'OIM qu'il reconduise le Contrôleur et vérificateur général de l'Inde dans ses fonctions de Vérificateur externe des comptes de l'Organisation pour les années 2013, 2014 et 2015 à sa cent unième session, en novembre 2012.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

65. Conformément à la résolution du Conseil n° 972 du 26 novembre 1997, le Comité exécutif ne se réunirait pas en novembre 2012. Il tiendrait sa séance suivante à Genève, en juin 2013.

CLOTURE DE LA SESSION

66. La Présidente a remercié les participants pour leurs contributions.